
**Implants ophtalmiques — Lentilles
intraoculaires —**

Partie 8:
Exigences fondamentales

AMENDEMENT 1

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai) *Ophthalmic implants — Intraocular lenses —*

Part 8: Fundamental requirements

ISO 11979-8:2006/Amd 1:2011

AMENDMENT 1

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b17ccd91-0cef-47ff-a701-f84c17a7795/iso-11979-8-2006-amd-1-2011>



iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b17ccd91-0cef-47ff-a701-f8f4c17a7795/iso-11979-8-2006-amd-1-2011>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2011

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à l'ISO 11979-8:2006 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 172, *Optique et photonique*, sous-comité SC 7, *Optique et instruments optiques*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b17ccd91-0cef-47ff-a701-f8f4c17a7795/iso-11979-8-2006-amd-1-2011>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11979-8:2006/Amd 1:2011](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b17ccd91-0cef-47ff-a701-f8f4c17a7795/iso-11979-8-2006-amd-1-2011)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b17ccd91-0cef-47ff-a701-f8f4c17a7795/iso-11979-8-2006-amd-1-2011>

Implants ophtalmiques — Lentilles intraoculaires —

Partie 8: Exigences fondamentales

AMENDEMENT 1

Page 3, paragraphe 9.2, second alinéa

Remplacer «2,0» par «0,5» dans la première phrase pour lire:

«Le niveau d'endotoxines doit, en moyenne, être de 0,5 unités d'endotoxines par lentille ou moins.»

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11979-8:2006/Amd 1:2011](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b17ccd91-0cef-47ff-a701-f8f4c17a7795/iso-11979-8-2006-amd-1-2011)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b17ccd91-0cef-47ff-a701-f8f4c17a7795/iso-11979-8-2006-amd-1-2011>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11979-8:2006/Amd 1:2011](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b17ccd91-0cef-47ff-a701-f8f4c17a7795/iso-11979-8-2006-amd-1-2011)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b17ccd91-0cef-47ff-a701-f8f4c17a7795/iso-11979-8-2006-amd-1-2011>

ICS 11.040.70

Prix basé sur 1 page